Droit au logement opposable

Sans aucune proposition dans un délai de 3 ans, il est possible saisir la commission de médiation du droit au Logement opposable (DALO).



Le formulaire DALO est téléchargeable sur le site <u>drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr</u>

Le formulaire complété est à transmettre à :

Commission de médiation DALO du Val d'Oise TSA 36 725 95905 Cergy-Pontoise cedex

Liens utiles Formulaire DALO Demande de logement social